



... des lignes pour se voir...

« Une structure qui tout en étant sérieuse n'a pas honte d'être heureuse » (Paulo Freire)

BricaBracs en Actions

68 chemin de Baumillon,
13015 Marseille

Siret : 808669519 000 15

[Http://bricabracs.org](http://bricabracs.org) --- <http://rhizome.bricabracs.org>

Contacts : 0632709189

L'association : contact@bricabracs.org

Education / renseignement / inscription : lesbricabracs@bricabracs.org

Bulletin de l'AG du CF du 6 juillet 2017

PrésentEs : Erwan, Marie Claude, Sophie, Magali

Décisions de l'Assemblée Générale du Conseil de Fonctionnement du 6 juillet 2017

Décisions courantes

1. Com' Gibus

Message rédigé, il manque peut-être un titre accrocheur ?

Erwan envoie le texte à Julien pour une mise en page et reprise du fond qui le mettrait en valeur.

2. Organisation réunion AGORA

Expérimentation pour cette année : un mardi par mois de 18h à 20H (3ème mardi du mois) pour parler de la vie de la Tanière. Demande de thème possible, à faire avant la fin du mois précédent. Réunion sans enfant.

Le CF est fixé le 4ème jeudi du mois (la semaine après l'agora) de 19h30 à 21h, en alternance à Solidaire et à Bricabracs.

3. orga mercredi (fermeture journée une fois par mois – Sophie en formation)

Sophie est en formation une fois par mois du mercredi au jeudi. Erwan ne souhaite pas assurer seul le mercredi, il sera là pour remplacer Sophie le jeudi et le vendredi après midi. Conséquence : **fermeture de Bricabracs un mercredi par mois (les dates seront fixées pour l'année).**

La construction du « centre aéré » le mercredi avec des enfants du quartier est toujours en projet. L'expérimentation des mercredis se fait « en douceur » sur 3 mercredis par mois.

Projet de rue avec l'association 3.2.1 (Francesca) à la Granière.

Demander des subventions pour un projet « pédagogie sociale ».

Voir aussi pour ouvrir administrativement un accueil de mineur en extérieur.

Remarque :

Le CF redit aux parents, en particulier, que c'est un projet alternatif avec ses fragilités. Il s'agit de préserver les garants (CF et éducateurs) du projet pour durer ! L'énergie dépensée depuis deux ans est énorme. Pour les éducateurs (le coordinateur en particulier), il y a eu trop de temps en présence des enfants par rapport au recul nécessaire à avoir. D'où notre décision.

4. coopération avec accueil et rencontre (vendredi après midi, mercredi après midi)

Vendredi après midi : avec Lilian : groupe de 10 enfants au jardin (une heure par groupe). Atelier aménagé pour une utilisation en autonomie par les enfants, plus matériel de jardinage et pédagogique.

Jeudi après-midi : avec Sylviane atelier couture à Bricabrats. faire de la couture avec les enfants. (groupe de 3)

5. emploi aidé et contrat pour septembre / octobre

Prendre vite RV avec le pôle emploi pour l'emploi aidé de Sophie (renouvellement et changement de contrat).

Contrat à prévoir au 1er septembre.

6. Travaux

L'ouverture vers les nouvelles toilettes a été créée. Les chasses d'eau défectueuses ont été réparées mais il faut trouver un plombier pour installer un robinet de coupure d'eau. Demander à TN un moyen pour pouvoir couper l'eau du lieu Tanière sans couper le circuit général qui concerne tous les bâtiments.

Electricité : rétablir et sécuriser le réseau électrique des toilettes et atelier + projecteur extérieur (raccords). A enfouir dans le sol (lieu de passage).

Chauffe eau au gaz : un plombier est contacté.

La méthode / le règlement – Les énoncés de fonctionnement

Changement : articles 7, 8, 9 validés en CF du 6 juillet 2017

09 – Réunion d'AGORA

Le 3ème mardi du mois (sauf exception),
18h 20h, sans enfants, dans la Tanière.
Parler de la vie de la Tanière (nom du lieu de vie aux Baumillons)

08 – Réunion du Conseil de Fonctionnement

Le 4ème jeudi du mois (sauf exception).
19h30 21h (horaire modifiable)
En alternance à l'union syndicale Solidaire et à la Tanière.

07 – Horaires et jours d'accueil

horaire d'ouverture : 8h 17h
Accueil : entre 8h et 8h50 / 16h30-17h

Présence possible des enfants : 9 demi journée. Fermé tous les mardi après midi
Présence obligatoire : 5 matinée et 3 après midi. 1 après midi est au choix des familles.

1 mercredi / mois. Fermé. En raison de l'organisation des formations professionnelles cette année 2017-2018

06 – Membres ressource associés au CF

Les « membres ressource » associés au CF sont les personnes qui donnent des coups de main de manière ponctuelle sur demande du CF en fonction de leurs compétences. Ils acceptent de faire partie d'une liste connue du CF.

05 – Membres invités du CF (1^{er} juin 2017)

Les « membres invités » du CF sont les personnes qui souhaitent suivre l'activité du CF et sont inscrits sur la liste de diffusion du CF (admin2) mais ne prennent pas part aux décisions du CF. Leur participation est à titre consultatif.

04 - (Non) Renouvellement de l'inscription (6 avril 2017)

Bricabracs se réserve la possibilité de ne pas inscrire ou réinscrire des familles dans les cas suivants :

- Si des tuteurs, qu'ils soient adhérentEs ou non, ne respectent pas le cadre statutaire.
- Si la relation avec la famille et les conditions d'accueil de l'enfant ne permettent pas de vivre le projet sereinement, mettent l'enfant en porte-à-faux ou en difficulté psychologique et relationnelle, fragilisent ou mettent en danger le projet de par le comportement des tuteurs.

En tant qu'adhérentE, qui plus est en tant que non adhérentE, nous rappelons que les tuteurs n'ont n'a pas de voix décisionnaire mais uniquement consultative. Les décisions du CF sont prépondérantes. Ne pas les respecter, c'est entrer en non respect des statuts et risquer l'exclusion.

Argumentation du CF à ce jour 6 avril 2017:

Bricabracs espaces éducatifs est une association dont les fondateurs-trices ont choisi de défendre un projet éducatif différent avec un fonctionnement qui garantit ses objectifs. Elle a un caractère social prépondérant. Elle dispose d'une instance décisionnelle, le conseil de fonctionnement (CF) qui a également pour rôle de garantir le sens et la cohérence du projet et d'une Agora, assemblée consultative constituée des adhérentEs, réunie mensuellement pour permettre l'information de ses membres, le débat autour du projet.

Le projet est expérimental, son contenu est évolutif et fonctionne par tâtonnement (observation et ajustements), s'adaptant aux besoins de l'association, du groupe et de leur actualité. Les règles peuvent donc évoluer.

A ce jour le conseil de fonctionnement ne souhaite pas rédiger un règlement intérieur figé, mais plutôt accompagner la vie du lieu avec des décisions prises en fonction des besoins en cohérence avec le fond du projet. Ces décisions sont communiquées via les Agora et trois publications papiers et électroniques - « Dis-pourquoi, dis-comment » (bulletin à caractère pédagogique et concernant la vie de l'espace éducatif, rédigé par les éducateurs-trices) - la lettre d'info de l'association (proposée par le conseil de fonctionnement) - le bulletin des décisions du CF.

Notre parti pris : L'enfant et son collectif sont placés au cœur du projet. Les règles que se fixe le CF sont au service de ce choix éducatif. Les éducateurs-trices et membres du CF présentent les règles de la vie de l'association et du groupe d'enfants pour que les tuteurs et adhérentEs puissent en comprendre le sens et les respecter en connaissance de cause. Si les tutrices/teurs ne respectent pas ces règles (horaires, rythmes, assiduité, réunion, statuts...), ils prennent le risque d'aller à l'encontre des travaux éducatifs engagés avec leur enfant au sein du collectifs de personnes avec lesquelles ils vivent au quotidien.

Par conséquent, L'inscription d'un enfant à Bricabracs comprend un « contrat » tacite sur le plan éducatif, statutaire en tant qu'adhérent, entre les tuteurs d'enfant inscrit et l'association. C'est un engagement à double sens. Chaque partie peut y mettre fin pour différentes raisons.

Les tuteurs sont donc invitéEs à lire les statuts, ainsi que le projet éducatif et pédagogique, à

poser des questions sur le fonctionnement, les choix éducatifs et pédagogiques de l'équipe éducative et du CF, à participer aux AGORA, pour s'assurer que le projet leur convient, qu'ils pourront s'engager à en respecter les règles et que l'enfant participera au projet dans toutes ses facettes (sortie, mode de vie, etc.)

03 - Critère de choix des familles (22 mars 2017)

Par ordre de priorités :

- 1/ réinscription
 - 2/ fratrie
 - 3/ Age
 - 4/ancienneté des pré-inscriptions
 - 5/ quartier
-

02 - Concernant les prestations mensuelles (22 mars 2017)

Engagement moral de participation annuelle, engagement financier par période de 2 ou 3 mois.

- Toute période commencée est due.
 - PI : sept oct (2 mois)
 - PII : novbre dec (2 mois)
 - PIII : janv fevr (2 mois)
 - PIV : mars avril (2 mois)
 - PV : mai juin juillet (3 mois)
-

01 - Le coût mensuel (22 mars 2017)

Il est maintenu à 30euros/ mois / enfants

Il s'effectuera de septembre à juillet. 11 mois. l'an prochain

Versement de 110euros de l'allocation de rentrée scolaire. (ARS)
